

Comment se protéger ?

- Organiser le chantier pour limiter la coactivité sur les zones empoussiérées ou sur les situations de travail exposantes.
- Travailler à l'humide.
- Aspirer les poussières à la source (aspirateur classe H avec filtre THE).
- Nettoyer les espaces de travail par aspiration.



Machine avec système d'abattage à l'humide



Poste de ponçage intégré (ponceuse, aspirateur, chariot mobile)



Identification de la classe H de l'aspirateur sur le capot (norme EN 60335-2-69)



Brumisateur haute pression



Nettoyage de chantier



En travaillant avec des équipements adaptés et entretenus

En fonction du temps et du niveau d'exposition :



Masque anti-poussière de type FFP3 (avec valve) pour des travaux inférieurs à 15 min

Appareil à ventilation assistée à cartouches P3 (travaux de plus d'1h)



Demi-masque avec cartouches P3 (travaux de moins d'1h)

À chaque exposition :



Gants et lunettes de protection

En respectant les règles d'hygiène



Lavage des mains, du visage et retrait /entretien de la tenue de travail.
Ne pas boire, manger ni fumer sur le lieu de travail.

Parlez-en à votre médecin du travail.



Jun 2017 - ©Santé et Prévention BTP 35 - ©photos : Santé et Prévention BTP 35 / Shutterstock - V2 : MAJ 03 / 2021 - Groupe Silice

L'AST35, des experts prévention et santé au service de votre métier



La poussière de silice cristalline alvéolaire



Jun 2017 - ©Santé et Prévention BTP 35 - ©photos : Santé et Prévention BTP 35 / Shutterstock - V2 : MAJ 03 / 2021 - Groupe Silice

Votre service de santé au travail vous informe

LA DOCUMENTATION AST35
www.ast35.fr

Où trouve-t-on de la silice cristalline ?



Source : DIRRECTE Pays de Loire



- Minéral naturellement présent dans la croûte terrestre sous plusieurs formes (quartz, cristobalite, etc.)
- Substance composante de nombreux matériaux (enduits, enrobés, mortiers, etc.)

Dans quelles situations de travail ?

Quelques exemples :



Carrières

Travaux d'extraction, broyage, concassage, etc.



Travaux d'usinage du granit

Polissage, sciage, etc.



Travaux publics

Sciage de bordures, terrassement, etc.



Travaux de maçonnerie

Ponçage de béton, etc.



Électricité, plomberie

Saignée, rainurage dans mur en béton, etc.



Plomberie

Perçage de murs, etc.



Cuisiniste

Découpe, perçage de plan de travail (quartz, pierre artificielle, etc.)



Ravaleur, maçon

Grattage d'enduit, malaxage, etc.



Nettoyage de chantier

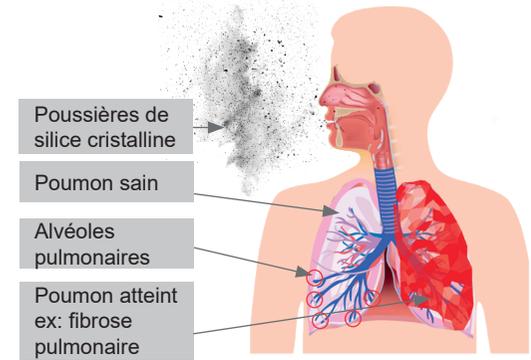
Au balai, à la soufflette, etc.

Quels sont les effets sur la santé ?



Une exposition faible mais répétée peut être à l'origine de maladies.

- ↳ L'apparition des maladies est généralement tardive (> 30 ans après le début de l'exposition).
Pathologies évolutives après la fin des expositions.
- ↳ Plus l'effort physique est important (augmentation de la fréquence respiratoire), plus la pénétration des poussières est profonde.
- ↳ Majoration des risques chez les fumeurs.



Atteinte des alvéoles pulmonaires par poussières $\leq 4 \mu\text{m}$.

La pénétration de poussières de silice cristalline dans les voies respiratoires peut notamment entraîner :

IRRITATION

Irritations oculaires et des voies respiratoires.

BRONCHITE CHRONIQUE

Bronchite chronique et bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO) : Inflammation des bronches, aggravée chez les fumeurs (toux, crachats, gêne respiratoire).

SILICOSE

Aigüe, ganglionnaire, chronique (pneumoconiose) :
Lésions pulmonaires interstitielles micronodulaires bilatérales.
Complications :
- troubles des fonctions respiratoires
- infectieuses (tuberculose, aspergillose)

CANCER BRONCHO-PULMONAIRE

Classés **cancérogène pour l'Homme** (arrêté du 26/10/2020 entrant en vigueur le 01/01/2021) tous les travaux exposant à la poussière de silice cristalline alvéolaire issue de procédés de travail.

ATTEINTE AUTO-IMMUNE

- Sclérodémie
- Polyarthrite rhumatoïde
- Lupus
- Vascularite
- Insuffisance rénale chronique
- Lien suspecté : sarcoïdose

Ces maladies peuvent être reconnues au titre des maladies professionnelles selon le tableau n°25 du régime général.

L'exposition aux poussières de silice cristalline alvéolaire impose un Suivi Individuel Renforcé (SIR) en santé au travail (agents CMR 1A - 1B).

La prévention est donc indispensable